
DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 NOVEMBRE 2023 :

1 Affaires administratives et financières

- 1-1 Demande de subvention du « Fonds vert – Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation » (détection précoce des départs de feux, surveillance) pour l'acquisition de 3 drones.
- 1-2 Décision modificative n°2 au budget 2023
- 1-3 Contribution des communes et EPCI compétents pour la gestion des services d'incendie et de secours au financement du SDIS de la Manche : fixation du montant prévisionnel des contributions au titre de l'année 2024.

2 Patrimoine

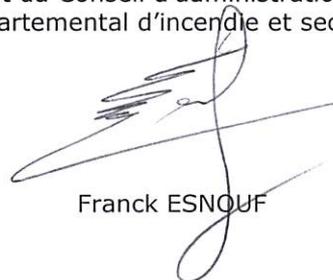
- 2-1 Opérations de construction du centre d'incendie et de secours de CHERBOURG OUEST – Actualisation de l'autorisation de programme 53I2013EQU
- 2-2 Opération de construction du centre d'incendie et de secours de VALOGNES – Actualisation de l'autorisation de programme 53P2019VAL

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site SDIS50.fr à compter du 21 Novembre 2023.

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le 21 Novembre 2023

Le Président du Conseil d'administration du service
départemental d'incendie et secours



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **8 novembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 20 Octobre 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FEDINI, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*représenté par M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. LELONG (*ainsi que son suppléant M. LEJEUNE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAY*s).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN,
- M. MACÉ, CDT POISSON, LCL LION, LCL QUÉTIER, CDT FOUQUET, CDS BEDEL, M. PUISNEY, Mme GUIOT, Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-1

Objet : Demande de subvention du « FONDS VERT - Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation » (Détection précoce des départs de feux, surveillance) pour l'acquisition de 3 drones

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget 2023 du SDIS de la Manche,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

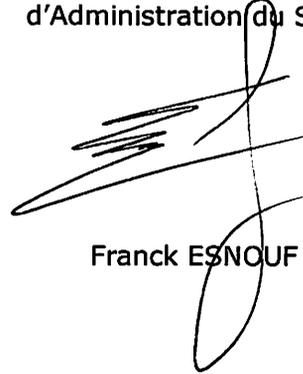
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition de 3 drones ;
- **APPROUVE** le plan de financement de ces drones ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à solliciter la préfecture de la Manche au titre du « Fonds vert » pour l'obtention de l'aide financière la plus élevée possible ;

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name 'Franck ESNOUF'.

Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **8 novembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 20 Octobre 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FEDINI, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*représenté par M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. LELONG (*ainsi que son suppléant M. LEJEUNE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN,
- M. MACÉ, CDT POISSON, LCL LION, LCL QUÉTIER, CDT FOUQUET, CDS BEDEL, M. PUISNEY, Mme GUIOT, Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-2

Objet : Décision modificative n°2 du budget 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget 2023 du SDIS,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du Conseil d'administration,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget 2023, pour tenir compte de divers ajustements, tels que présentés dans le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	ORDRE		
	O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00
	O23	Virement à la section d'investissement	- 30 000,00
	MIXTES		
	68	Dotations aux provisions	5 294,92
	05	Autres charges de gestion courante	- 5 294,92
Total Dépenses de fonctionnement			-

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20231108-DB08112023_1-2-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	REELLES		
	21	Immobilisations corporelles	412,64
	23	Immobilisations en cours	- 412,64
Total Dépenses d'investissement			-
RECETTES	ORDRE		
	O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00
	O21	Virement à la section de fonctionnement	- 30 000,00
Total Recettes d'investissement			-

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **8 novembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 20 Octobre 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FEDINI, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*représenté par M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. LELONG (*ainsi que son suppléant M. LEJEUNE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN,
- M. MACÉ, CDT POISSON, LCL LION, LCL QUÉTIER, CDT FOUQUET, CDS BEDEL, M. PUISNEY, Mme GUIOT, Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-3

Objet : Contribution des communes et EPCI compétents pour la gestion des services d'incendie et de secours au financement du SDIS de la Manche.

Fixation du montant prévisionnel des contributions au titre de l'année 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1424-35,

Vu la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et son cadre juridique,

Vu la délibération n° 2-6 en date du 17 décembre 2013 portant adaptation des modalités de participation financière des communes et EPCI au budget du SDIS de la Manche,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **ARRÊTE** le montant prévisionnel des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour la gestion des services d'incendie et de secours au budget du SDIS de la Manche, pour l'année 2024, au montant total de 20 146 813 € conformément au rapport ;

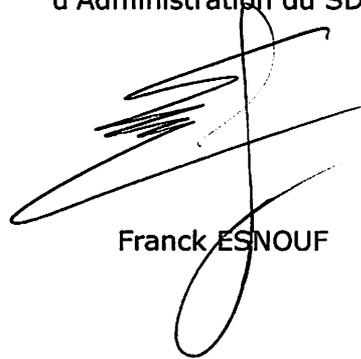
Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20231108-DB02112023_1-3-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

• **PRÉCISE** que la recette correspondante sera imputée sur le compte 747 du budget 2024 du SDIS ;

- **PRÉCISE** que le versement de la contribution se fera au vu d'un titre de recettes selon une échéance trimestrielle sauf le cas où la collectivité autorise le prélèvement mensuel (émission d'un titre annuel) ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration ou son représentant à appeler la contribution auprès de chaque commune, ou bien auprès de l'EPCI contributeur dès lors que ses statuts lui donnent compétence pour verser la contribution au SDIS.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned above the printed name.

Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **8 novembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 20 Octobre 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FEDINI, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*représenté par M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. LELONG (*ainsi que son suppléant M. LEJEUNE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN,
- M. MACÉ, CDT POISSON, LCL LION, LCL QUÉTIER, CDT FOUQUET, CDS BEDEL, M. PUISNEY, Mme GUIOT, Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-1

Objet : Opération de construction du centre d'incendie et de secours de CHERBOURG OUEST – Actualisation de l'autorisation de programme 53I2013EQU

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2A du 12 novembre 2008 « réalisation du programme pluriannuel d'investissement immobilier – principe d'une participation financière des communes et EPCI »,

Vu la délibération n°5-2 du conseil d'administration du 18 décembre 2012 relative à la création de l'autorisation de programme pour la construction des centres d'incendie et de secours de CHERBOURG,

Vu la délibération n° 3-1 du conseil d'administration du 02 juillet 2013 relative au montant de l'opération de construction du centre d'incendie et de secours de CHERBOURG-OUEST,

Vu la délibération n° 3-2 du conseil d'administration du 07 décembre 2022 relative à l'actualisation de l'autorisation de programme du CIS CHERBOURG OUEST,

Vu l'avis favorable de la commission patrimoine en date du 25 octobre 2023,

Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20231108-DB08112023_2-1-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la revalorisation de l'autorisation de programme n° 53I2013EQU à hauteur de 9 800 000 € TTC, soit 8 166 667 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant désigné à signer l'avenant n° 2 à la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour la formalisation de sa participation financière à hauteur de 20 % du montant hors taxe de l'opération versée en deux fois.

Certifié exécutoire
Le président du Conseil
D'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **8 novembre 2023 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 20 Octobre 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LÉGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. FEDINI, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*représenté par M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GALBADON (*ainsi que sa suppléante Mme LARBI*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. LELONG (*ainsi que son suppléant M. LEJEUNE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN,
- M. MACÉ, CDT POISSON, LCL LION, LCL QUÉTIER, CDT FOUQUET, CDS BEDEL, M. PUISNEY, Mme GUIOT, Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-2

Objet : Opération de construction du centre d'incendie et de secours de VALOGNES – Actualisation de l'autorisation de programme 53P2019VAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 3-1 du 15 octobre 2019 relative à la création de l'autorisation de programme,

Vu l'avis favorable de la commission patrimoine en date du 25 octobre 2023,

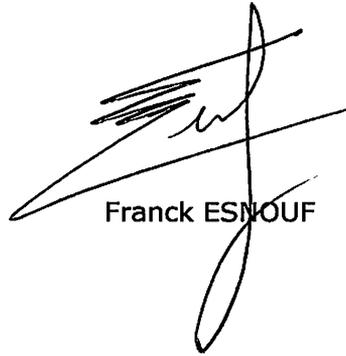
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la revalorisation de l'autorisation de programme n° 53P2019VAL à hauteur de 6 400 000 € TTC, soit 5 333 333 € HT ;

- **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant désigné à signer l'avenant n° 1 à la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour la formalisation de sa participation financière à hauteur de 20 % du montant hors taxe de l'opération versée en deux fois.

Certifié exécutoire
Le président du Conseil
D'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF